

(N° 91.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 MAI 1854.

Rapport de la Commission de l'Intérieur chargée d'examiner le Projet de Loi de délimitation des communes de Mesnil-Eglise, de Wiesme et de Hulsonniaux, province de Namur.

(Voir les Nos 161 et 207 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Comte DE RIBAUCOURT, le Chevalier DU TRIEU
DE TERDONCK, et D'OMALIUS D'HALLOY.

MESSIEURS,

Les habitants du hameau de Maisoncelle ont demandé d'être séparés de la commune de Mesnil-Eglise pour être réunis à la commune de Wiesme, et les habitants du hameau de Ferage ont demandé d'être séparés de la commune de Hulsonniaux pour être réunis à la commune de Mesnil-Eglise. Ces deux demandes fondées sur la disposition des lieux et les relations des habitants, n'ont fait naître aucune objection et toutes les autorités appelées à les examiner ont été unanimement d'avis qu'il y avait lieu de les accueillir.

Votre Commission de l'intérieur, partageant aussi cette manière de voir, a l'honneur de vous proposer d'approuver le projet de loi qui satisfait au désir des habitants de Maisoncelle et de Ferage.

Le Président et Rapporteur,
J. J. D'OMALIUS.